

(1)

(N° 124.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1851.

Révision du régime hypothécaire ⁽¹⁾.

Article additionnel présenté par M. DE MUELENAERE.

Dans les trois mois qui suivront la promulgation de la loi, les actes sous seing-privé, translatifs ou déclaratifs de droits réels immobiliers, qui ne sont pas enregistrés, pourront être soumis à cette formalité, sans amende et moyennant le paiement du simple droit proportionnel.

(1) Projet de loi, n° 4, session de 1848-1849.

Rapport, n° 156, session de 1849-1850.

Amendements, n° 54, 49, 51, 55, 61, 63, 69, 77 et 79.

Rapports sur des amendements, n° 54, 58, 62, 67, 68, 70, 72, 78, 82, 84 et 86.

Projet de loi adopté au premier vote, n° 88.

Rapport sur une pétition, n° 101.

Changements de rédaction, n° 106.
